

SEANCE DU 28 AOUT 2023

Date de convocation : 5 août 2023

Date d'affichage : 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 28 août à 19 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Prescilla LEGLUAIS, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM. Alexandre HERMAN, Nadia CHETTOUH, Jérôme MAUGER.

Absentes : Mmes Martine HERMAN, Marie-Laure LEHENAFF.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 3 juillet 2023.

SRADDET NORMAND

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Monsieur Jean-René BINET, Vice-Président à l'urbanisme de Coutances Mer et Bocage.

Il leur précise notamment que le projet de la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Normand a été arrêté le 2 mai 2023 par le Conseil Régional.

Il modifie 4 volets du SRADDET en vigueur : les volets logistique et gestion des déchets, la réglementation de l'implantation des énergies renouvelables et les objectifs s'inscrivant dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette c'ici 2050.

C'est à partir de ce dernier élément que le SCoT Centre Manche Ouest, puis le PLUi de Coutances Mer et Bocage devront traduire des objectifs de réduction de la consommation foncière.

Ainsi un taux d'effort de réduction de - 48.3 % pour la période 2021-2031, comparée à la période 2011-2021 sera demandé.

Une base de données de la consommation foncière va être mise en place, ce qui a pour conséquence de décaler le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au 1^{er} semestre 2024, après la mise à jour de la base de données et l'intégration des objectifs dans le SCOT.

TRAVAUX MAIRIE ET BAS DU BOURG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en sécurité du Bas du Bourg vont commencer la semaine 36. Une coupure d'eau aura lieu un mercredi.

Il les informe aussi que les lampadaires relatifs à la rénovation de l'éclairage public du Bourg sont commandés.

Enfin, il les informe d'un mail reçu de la DDTM concernant le réaménagement, l'extension et la rénovation énergétique de la Mairie que quelques modifications sont à faire par l'architecte pour les parties accessibles au public.

TRAVAUX CIMETIERE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux au cimetière ne sont toujours pas commencés.

Il leur précise qu'il a adressé un courrier de mise en demeure en recommandé avec accusé de réception à l'entreprise.

En attendant, il leur propose de nettoyer le cimetière pendant 2 demi-journées les samedis 16 septembre à 14 h et 30 septembre à 9 h.

CHEMINS

Monsieur le Maire propose de réunir la commission des chemins le samedi 21 octobre 2023 à 14 h afin de procéder à la visite des chemins.

PARCELLE AM 47

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un courrier reçu en lettre recommandée avec accusé réception d'un notaire informant que les propriétaires du terrain boisé cadastré AM 47 situé à La Plairie sur la Commune de CAMBERNON ont l'intention de mettre en vente leur parcelle.

Conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du Code Forestier et en qualité de Maire de la Commune sur laquelle se trouve la parcelle, le Maire bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à 4 hectares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire valoir le droit de préférence.

EPARAGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'éparage va être effectué semaine 35 sur la Commune par l'entreprise VANTOMME.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le Service Public d'Assainissement du Bourg et du village de l'Aubrière de la Commune de CAMBERNON, établi par la Mairie, pour l'année 2022.

Il leur précise qu'au niveau du Bourg la capacité de la station est de 150 EH pour un nombre d'habitants concernés de 95. Au niveau de l'Aubrière la station est de 80 EH pour un nombre d'habitants concernés de 60.

Un prêt a été réalisé auprès de la Commune pour une durée de 25 ans.

Enfin il leur précise que le prix de l'eau assainie en 2022 est de 1,73 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ledit rapport.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les factures relatives à la redevance d'assainissement des villages du Bourg et de l'Aubrière sont envoyées aux abonnés.

Il leur explique notamment que la consommation d'eau des abonnés est en baisse cette année par rapport à l'année dernière.

BILAN CONSOMMATION ELECTRIQUE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan de la consommation électrique des bâtiments communaux à mi-année. Le montant présente une légère diminution par rapport à l'année 2022.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du bilan de la rentrée scolaire qui se déroulera le lundi 4 septembre 2023.

Il leur précise notamment que 102 élèves fréquenteront le RPI CAMBERNON/MONTHUCHON, 60 sur le site de CAMBERNON et 42 sur celui de MONTHUCHON. Un effectif en baisse par rapport à l'année dernière.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'arrivée d'une nouvelle ATSEM dans la classe de GS/CP à la rentrée scolaire 2023/2024.

Il leur fait part aussi des travaux de réfection de peinture effectués dans la salle de classe de GS/CP.

Enfin, il les informe que Nathalie Caplain effectuera la surveillance des enfants dans la cour de l'école pendant 45 minutes de 12 h 45 à 13 h 30 pendant les jours d'école en plus de son temps de travail.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces modifications et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de travail.

FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan de lutte collective contre les frelons asiatiques.

Au 31 juillet 2023, 2 066 nids de frelons asiatiques ont été déclarés. Une baisse de plus de 30 % est constatée en 2023.

En ce qui concerne la Commune de CAMBERNON, au 28 août 2023, 2 interventions ont été demandées au lieu de 10 en 2022.

BILAN COMMEMORATION DE LA LIBERATION DE CAMBERNON

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du bilan positif de la commémoration de la libération de CAMBERNON qui s'est déroulée le samedi 29 juillet 2023.

Le montant à la charge de la Commune concernant cette manifestation s'élève à 3 372.57 €.

REPAS DES ANCIENS

Madame Christine BISSON présente aux membres du Conseil Municipal la carte reçue du traiteur Boucherie de la Ruche pour le repas des anciens qui aura lieu le Dimanche 19 novembre 2023.

Monsieur le Maire leur propose de réfléchir sur le choix des plats afin de prendre une décision lors de la prochaine réunion de conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la proposition faite par la Commission :

- promenade pédestre dans le Bourg de CAMBERNON sur le thème de la découverte du patrimoine cambernonais le samedi 23 septembre 2023 rendez-vous à 15 h place de la Mairie.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la mise en place de vidéo surveillance aux containers du Bourg.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à se renseigner auprès de la gendarmerie de SAINT-LO pour les démarches à effectuer.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 25 septembre 2023 à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.